

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali, M. DELARBRE Michel, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Secrétaire de séance : Mme COPIE Magali

Compte rendu : les conseillers font le choix d'un envoi par mail de la convocation et du compte rendu

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire rappelle les règles du vote du BP.

A vu du tableau Excel reprenant le CA 2013 et indiquant le projet de BP 2014, les membres du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014.

Section fonctionnement : 152 381,00 €

Section investissement : 121 000,00 €

TAUX IMPOSITION 2014 – CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux 2014 des trois taxes d'imposition. Il rappelle à l'assemblée que l'année passée aucune augmentation n'a été votée et propose pour cette année 4 possibilités : une augmentation de 0 %, 1 %, 1.5 %, 2 %. L'inflation 2013 devrait être de 1%.

Après délibération et à l'unanimité (10 pour et 1 abstention : Mme HAYART), le Conseil Municipal décide une augmentation de 1 % des trois taxes directes locales :

Les taux sont donc fixés à

- TAXE D'HABITATION 9,34 %
- TAXE FONCIER BATI 17,33 %
- TAXE FONCIER NON BATI 67,68%

LOCATION PARCELLE 64

Parcelle située entre la Cabane et les Parjoux, propriété de la commune depuis plusieurs années suite à son achat à Mr CADET Raymond.

M. GUENZI recherche un terrain pour proposer une activité d'Air Soft (réplique d'arme avec des billes en plastique).

Proposition de faire un bail précaire d'un an avec une location annuelle de 200 €.

M. DELARBRE pense qu'il est bien de le faire à titre expérimental (voir l'intérêt pour eux et pour la commune).

Mme HAYART souhaite savoir si cela ne pose pas de problème de sécurité et si la circulation ne va pas augmenter à l'intérieur du village.

M. le Maire demandera à Mr GUENZI de venir présenter son activité lors d'un prochain conseil municipal.

COMMISSIONS

- Fleurissement

Mme HAYART souhaite proposer un fleurissement personnel des habitants (chaque personne qui le souhaite amènera une fleur, une plante). Mme HAYART propose d'inviter la population à l'automne.

En discuter avec Mr SERILLON

- Commission vie du village

Mr DELARBRE propose que quelques personnes travaillent sur ce projet avant une validation par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité aux Fanges

M. le Maire fait un récapitulatif de l'historique du problème de sécurité aux Fanges (datant de début 1983)

Mr le Maire, M. GUEZE, M. DE PIERREFEU Franck (représentant M. DE PIERREFEU Géraud ne pouvant être présent), le Cabinet d'Etude Merlin, APPIA se sont rendus sur place.

Projet :

Aménager la voie communale n°3 et la rendre apte à la circulation routière.

Décadastrer une partie de la voie actuelle au profit de Mr DE PIERREFEU et Mr DORNE (La voie actuelle deviendrait une voie sans issue)

Mr DE PIERREFEU prendrait à sa charge la totalité des travaux.

M. le Maire rappelle que cela permettrait de mettre fin à un long contentieux.

Mme HAYART ne pense pas qu'il y a beaucoup de circulation sur cette route

Mr GRIMAUD insiste sur le fait qu'il faudrait être sûr d'avoir des garanties de la part des propriétaires quant à la pérennisation du passage des piétons et des randonneurs.

Sujet à rediscuter lors d'un prochain conseil municipal.

- Création d'un « vélo cross »

Mr GUEZE serait d'accord pour louer son terrain à côté de l'aire de jeux pour créer un espace « vélo cross » pour les adolescents.

Création d'un groupe de travail pour avancer sur le projet et voir l'aspect financier : Mr GUEZE, Mr BOULON, Mme COPIE.

- Aménagement et rénovation des locaux

Les bureaux du secrétariat de Mairie seront rafraichis et aménagés afin de pouvoir répondre aux normes handicapées.

La salle du conseil et la salle communale vont être rafraichies.

Changement de la moquette murale (salle conseil municipal, secrétariat, bureau de M. le Maire). Repeindre les portes et la salle communale

M. le Maire propose de faire un contrat d'un mois et demi à M. FUOCO qui est peintre pour effectuer ce travail.

Mr PONCE serait d'accord pour apporter son expertise

Création d'un groupe de travail : Mr ALIBERT, Mme MACHSSIOT, Melle MENADI, Melle NALLET, Mr PONCE.

Réunion prévue le vendredi 18 avril 2014 à 20h30.

- Achat d'un scanner

Mr le Maire fait part que le PES (Protocole d'Echange Standard) qui consiste en la dématérialisation de toutes les pièces comptables doit se mettre en place dans toutes les collectivités avant la fin d'année 2014.

Le photocopieur n'étant pas assez performant, il propose l'acquisition d'un scanner.

Un devis a été demandé auprès du SIVU DES INFOROUTES.

Coût HT : 464 €

Mr BOULON propose de se renseigner également auprès de C PRO pour voir ce qu'il pourrait nous proposer.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour l'acquisition d'un scanner.

- Problème d'eaux pluviales

Problème d'eaux pluviales à la descente de Vallier

Proposition d'un devis pour l'aménagement de la voie communale quartier Vailler.

Coût : 3 411 € HT

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour le transmettre à la Communauté de Communes.

- Contentieux en cours

Mr le Maire fait part des deux contentieux en cours :

↳ *Licenciement de Mme FELIX*

Dans le cadre de la législation, une personne qui a bénéficié de tous ses droits en congés maladie doit être licenciée par la dernière collectivité qui l'a employée.

Un courrier a été adressé au Centre de Gestion refusant le licenciement de Mme FELIX au vue du coût représenté : 13 400 €

La collectivité a inscrit au budget uniquement le coût que cela devrait représenter pour la commune de Châteauneuf de Vernoux (environ 3500€)

Lecture des différents courriers reçus et transmis.

Mme FELIX a saisi sa protection juridique.

Mr DELARBRE se propose d'étudier le dossier

↳ *Concours Adjoint Administratif 1^{ère} classe Melle NALLET*

Melle NALLET a passé un concours en 2009 à MONTPELLIER (Centre de Gestion de l'Hérault). A ce concours, il y avait 1100 candidats dont 100 qui l'ont réussi.

Melle NALLET a réussi le concours.

Puisque le Centre de Gestion de l'Ardèche n'a pas passé de convention avec le Centre de Gestion de l'Hérault, il est demandé à la commune de payer la somme de 1232 € correspond au frais d'organisation du concours.

Mr le Maire et Melle NALLET n'ont jamais eu connaissance de l'existence de convention entre les divers Centres de Gestion sinon l'inscription au concours dans ce Centre de Gestion aurait été refusée.

Frais qui ont été répartis uniquement entre les candidats qui ont réussi le concours et non à tous les candidats qui étaient présents au concours.

Lecture des différents courriers

- Sécurité du village

Mr GRIMAUD et Mme HAYART se proposent d'étudier ce qui peut être fait en termes d'aménagement pour sécuriser le village (du point de vue de la circulation routière et de certaines vitesses excessives).

- Communauté de Communes

Réunion le lundi 14 avril pour élire le ou la Président(e) de la Communauté de Communes.

Les résultats seront transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h20